

# TENNIS DE TABLE

REGLEMENT DES EVENEMENTS  
SPORTIFS ET CULTURELS  
COUPES NATIONALES PAR EQUIPES  
« CHALLENGE ROBERT LECUYER »  
2021-2022

Validé le 14/02/2022 (v2)

## PREAMBULE

Le présent Règlement des événements sportifs et culturels (RESC) vient en application :

- ✓ du Règlement général des activités (RGA)
- ✓ du Règlement spécifique de l'activité (RSA) Tennis de table.

La participation à la manifestation implique la pleine adhésion à l'ensemble de ces derniers, qui sont accessibles sur le site internet de la fédération :

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

\* \* \*

Ce règlement, permet à toutes les délégations FSCF de s'inscrire dans les catégories qui leur conviennent. Une délégation peut très bien s'inscrire dans une seule catégorie, dans plusieurs catégories différentes, ou encore dans toutes les catégories proposées.

Chaque catégorie a son propre classement, mais le Challenge est attribué à la délégation qui a totalisé le plus de points.

Une équipe est constituée de deux joueurs (pas de remplaçant).

La compétition est strictement réservée aux seules sélections des comités régionaux ou comités départementaux de la Fédération sportive et culturelle de France. Toutefois, la commission nationale se réserve la possibilité de qualifier des associations isolées des comités départementaux ou régionaux sans activité tennis de table.

**Cette année cette compétition se déroulera au Kremlin Bicêtre (94) les 16 et 17 avril 2022.**

## HORAIRES

### Samedi

- 12h : petite restauration (sandwich)
- A partir de 13h : présentation des équipes
- 13h30 : début des rencontres
- 19h30 : fin des rencontres
- 21h : dîner

### Dimanche

- 8h30 : reprise des rencontres
- 12h30 : remise des récompenses
- 13h : repas
- 15h : départ des délégations

## CLASSEMENTS

- Poussines et benjamines : classement 599 pts maxi
- Minimes filles et cadettes : classement 899 pts maxi
- Séniors et vétérans dames : classement 1399 pts max
- Poussins et benjamins : classement 799 pts maxi
- Minimes garçons : classement 999 pts maxi
- Cadets : classement 1199 pts maxi
- Vétérans : classement 1599 pts maxi
- Seniors A : classement 1699 pts maxi
- Seniors B : classement 1299 pts maxi

## ATTRIBUTION DES POINTS

Dans chaque catégorie :

1<sup>er</sup> = 8 points ; 2<sup>ème</sup> = 7 pts ; 3<sup>ème</sup> = 6 pts ; 4<sup>ème</sup> = 5 pts ; 5<sup>ème</sup> = 4 pts ; 6<sup>ème</sup> = 3 pts ; 7<sup>ème</sup> = 2 pts ; 8<sup>ème</sup> = 1 point.

## ENGAGEMENTS

La feuille d'inscription, d'engagement, de réservations des repas et d'hébergement, est à retourner pour le **6 février 2022** au plus tard.

Les engagements nominatifs doivent parvenir pour le **27 février 2022** dernier délai.

**Tout courrier est à adresser à :**

FSCF – Pauline TARDIVEAU – 22, rue Oberkampf – 75011 PARIS – pauline.tardiveau@fscf.asso.fr – 01.43.38.65.70

Copie à : Stéphane DEKEUKELAERE – 23, rue d'Armentières – 59200 TOURCOING – [boulopat@numericable.fr](mailto:boulopat@numericable.fr)

Les rencontres par équipes, se déroulent en 4 simples et 1 double, au meilleur des 5 sets (3 sets gagnants).

La composition des poules est communiquée sur place. Les joueurs ne peuvent participer que dans leur catégorie respective.

Une féminine, faute de partenaire, peut s'inscrire dans un tableau masculin de même catégorie et de classement.

Cette compétition se joue sur 18 tables (matériel et installations fournis par le club organisateur).

Les frais de repas sont facturés aux diverses délégations. Les frais d'hébergement des pongistes, plus le capitaine sont à la charge de la commission nationale de Tennis de table FSCF (maxi 20 personnes/délégation).

## COMPOSITION DES DELEGATIONS

*Une équipe féminine avec :*

- 2 poussines et/ou benjamines
- 2 minimes et/ou cadettes
- 2 seniors et/ou vétérans dames

*Une équipe masculine avec :*

- 2 poussins et/ou benjamins
- 2 minimes
- 2 cadets
- 2 seniors A
- 2 seniors B
- 2 vétérans

## CATEGORIES D'AGES

- Poussin(e)s – Benjamin(e)s : né(e)s en 2009 et après
- Minimes : né(e)s en 2008 et 2007
- Cadet(te)s : né(e)s en 2006 et 2005

- Senior(e)s : né(e)s en 2004 et avant
- Vétéran(e)s : né(e)s en 1982 et avant

## TENUES

Chaque délégation porte son maillot ou chemisette floquée au logo de son comité régional ou départemental, ainsi qu'un short ou une jupette et des chaussures adaptées.

## 12. IMPREVUS

A titre exceptionnel, et en dérogation aux règlements existants, la commission nationale peut régler tout cas urgent se présentant le jour même ou à l'approche immédiate de la compétition qui nécessiterait un ajustement des dits règlements en raison d'événements imprévus (impraticabilité des installations obligeant à un changement de lieu, consignes des pouvoirs publics locaux, conditions locales d'organisation justifiant une adaptation du temps de jeu ou des horaires, etc.).

Ces dérogations exceptionnelles ne peuvent toutefois être mises en œuvre qu'en accord avec le délégué du comité directeur chargé de l'activité (ou tout membre du comité directeur présent, en cas d'absence du délégué). Si nécessaire, ces derniers peuvent solliciter l'avis du vice-président de la coordination concernée.

*N.B. : Pour des raisons de lisibilité, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des fonctions évoquées dans le présent règlement relève d'une totale parité.*



**Fédération Sportive et Culturelle de France**  
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris  
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65  
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr